

APPEL À CONTRIBUTIONS POUR UNE ÉVALUATION / UN BILAN DE QUALITÉ

INTITULE DE L'ÉVALUATION	Fonds européen de développement régional et Fonds de cohésion 2014-2020 - évaluation ex post
DG CHEF DE FILE – UNITÉ RESPONSABLE	DG REGIO – Unité B2 Évaluation et Semestre européen
CALENDRIER INDICATIF (DATE DE COMMENCEMENT ET DATE D'ACHEVEMENT PREVUES)	4 ^e trimestre 2021 – 3 ^e trimestre 2025
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/evaluations/

Le présent document est publié à titre purement informatif. Il ne préjuge pas de la décision finale de la Commission quant à la poursuite de cette initiative ou à son contenu final. Tous les éléments de l'initiative décrits dans le présent document, y compris son calendrier, sont susceptibles d'être modifiés.

A. Contexte politique, objet et champ d'application de l'évaluation

Contexte politique

La politique régionale est l'une des principales politiques d'investissement de l'Union européenne (UE). Elle cible l'ensemble des régions et des villes de l'UE afin de soutenir la création d'emplois, la compétitivité des entreprises, la croissance économique et le développement durable. En résumé, elle vise à améliorer la qualité de vie des citoyens. Pour atteindre ses objectifs et répondre à la diversité des besoins de développement dans toutes les régions de l'UE, 265 milliards d'EUR (en prix courants) ont été réservés à la politique régionale pour la période 2014-2020. Compte tenu des contributions nationales et d'autres investissements privés, le budget total alloué à la politique de cohésion pour la période 2014-2020 devrait s'élever à environ 355 milliards d'EUR (en prix courants). La politique est mise en œuvre au moyen de deux fonds principaux: le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds de cohésion (FC).

La politique régionale devrait avoir des incidences dans de multiples domaines. Ses investissements devraient contribuer à la réalisation de nombreux objectifs de l'UE et compléter les politiques de celle-ci dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de l'énergie, de l'environnement, du marché unique, de la recherche et de l'innovation, entre autres.

La politique régionale a fourni un cadre d'investissement afin de contribuer à la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive dans l'UE.

Les évaluations relatives à la période 2014-2020 seront achevées d'ici à la fin de 2024, conformément à l'article 57, paragraphe 2, du règlement n° 1303/2013 portant dispositions communes (RDC).

Objet et champ d'application

Cette évaluation a pour objet d'apprécier les réalisations des programmes du FEDER et du FC. Elle présentera des conclusions sur les programmes opérationnels financés au titre de la période de programmation 2014-2020 dans tous les États membres. L'évaluation portera sur l'efficacité, l'efficience et l'impact des investissements cofinancés par le FEDER et le Fonds de cohésion au cours de la période 2014-2020, sur leur cohérence avec d'autres politiques, sur leur pertinence et sur la valeur ajoutée de l'UE. Il s'agira en outre de recenser les facteurs qui ont contribué au succès ou à l'échec de ces investissements dans différents contextes socio-économiques, ainsi que les bonnes pratiques et leur

contribution à la croissance, au développement durable et à la création d'emplois.

L'évaluation ex post sera structurée sous la forme d'une matrice composée de cinq modules de travail transversaux et de huit modules de travail thématiques. Les modules de travail transversaux sont les suivants: «étude préparatoire», «synthèse», «effet du financement et contexte», «étude sur les instruments territoriaux» et «réaction aux crises».

Les modules de travail thématiques portent sur les grandes priorités suivantes de la Commission: un pacte vert pour l'Europe («climat et environnement»), une Europe adaptée à l'ère numérique («technologies de l'information et de la communication»), une économie au service des personnes («recherche, développement technologique et innovation», «soutien aux petites et moyennes entreprises», «transports», «emploi, éducation et cohésion sociale», «renforcement des capacités administratives», «Interreg»).

La pandémie de coronavirus représente un défi majeur pour l'ensemble de l'UE ainsi que pour les objectifs initialement prévus de ses instruments d'intervention. Nous prévoyons de tenir compte de cette situation en scindant l'exercice d'évaluation ex post en deux volets distincts: le premier portera sur les investissements réalisés au titre des objectifs thématiques de la politique régionale et le second sur les mesures prises en réaction à la crise. Les résultats de l'évaluation alimenteront l'analyse d'impact relative à la période de programmation postérieure à 2027.

B. Amélioration de la réglementation

Stratégie de consultation

La stratégie de consultation combine des consultations ciblées dans les modules de travail et une vaste consultation publique ouverte sur l'ensemble de l'évaluation.

Toutes les évaluations thématiques seront assorties d'entretiens avec les autorités de gestion et les organismes chargés de la mise en œuvre pour certaines interventions décisives et comprendront des séminaires avec les parties prenantes. Certains modules de travail de l'évaluation ex post comprendront également des enquêtes. Les communautés de petites et moyennes entreprises seront spécialement ciblées dans le module de travail les concernant.

Toutes les parties prenantes, y compris les citoyens, seront invitées à participer à une consultation publique en ligne de 12 semaines, qui portera sur l'ensemble des modules de travail. La consultation publique sera ouverte au second semestre 2022, une fois que les modules de travail de l'évaluation seront lancés et que les rapports initiaux s'y rapportant auront été élaborés. Le questionnaire de la consultation publique sera disponible dans les 24 langues officielles de l'UE. Les réponses pourront être rédigées dans n'importe laquelle de ces langues, conformément aux lignes directrices de la Commission pour une meilleure réglementation. Un rapport de synthèse factuel de la consultation publique sera publié sur la page consacrée à celle-ci.

Un rapport résumant toutes les activités de consultation sera établi et les résultats de ces dernières seront intégrés dans la version finale du rapport d'évaluation que la Commission élaborera à l'issue de l'évaluation.

La DG utilisera son réseau d'évaluation de longue date avec les États membres pour veiller à ce qu'ils puissent suivre l'évaluation ex post dès le début de l'exercice et favoriser la participation des parties prenantes concernées à toutes les étapes de l'évaluation.

Raisons de la consultation
<p>Le processus de consultation vise à donner aux principales parties prenantes la possibilité de faire connaître leur point de vue et leur expérience concernant les investissements évalués et à les encourager à contribuer aux canaux de collecte de données qui seront mis en place durant l'évaluation – enquêtes, forums d'experts, etc.</p> <p>Des séminaires avec des experts reconnus dans les différents domaines sectoriels couverts par les modules de travail permettront également de valider les conclusions de l'évaluation.</p>
Public cible
<p>Les activités de consultation cibleront les principales parties prenantes directement concernées pendant la période de programmation 2014-2020, notamment les parties prenantes participant à la gestion des programmes opérationnels ou à la mise en œuvre des opérations du FEDER et du FC, que ce soit en tant que promoteurs de projets ou que bénéficiaires, les bénéficiaires directs d'un soutien au titre du FEDER et du FC, les organismes de suivi, de contrôle et d'évaluation et le grand public.</p>
Collecte de données et méthodologie
<p>L'évaluation s'appuiera sur les données qualitatives et quantitatives communiquées par les autorités de gestion concernant les dotations, les dépenses et les indicateurs de réalisation et de résultat, ainsi que sur les informations concernant les opérations recueillies au stade de l'étude préparatoire. Elle sera menée à différents niveaux d'analyse, du niveau de l'UE au niveau des États membres/régional, allant jusqu'à inclure des exemples précis de programmes opérationnels et d'instruments d'intervention.</p> <p>En outre, une étude préparatoire est en cours afin de collecter, de vérifier et de corriger les données de suivi relatives aux projets et aux bénéficiaires du FEDER/FC, comme cela avait été fait lors de l'évaluation ex post des infrastructures et activités de recherche et de développement technologique pour la période 2007-2013 (voir l'historique des données sur la plateforme de données ouvertes pour la cohésion, https://cohesiondata.ec.europa.eu/d/kkj2-8bik). Des variables supplémentaires peuvent être récupérées à partir d'autres sources en associant les données sur les bénéficiaires et les opérations à des sources de données externes.</p> <p>L'évaluation ex post est conçue comme une évaluation unique composée de plusieurs modules de travail, ce qui permettra de réduire au minimum la charge administrative.</p>